

Enseignants TIC

Type de recrutement : vacation d'enseignement

Niveau de diplôme requis : Niveau II (Bac +3)

Période d'activité : septembre 2021 à mai 2022

Public d'étudiant : 1^{ère} et 2^{ème} année de Licence, toutes disciplines

Volume horaire : 21H pour un créneau de TD qui représente 2 groupes d'étudiants

Mission

L'enseignant vacataire aura à sa charge la gestion de groupes d'étudiants dans le cadre de TD (Travaux Dirigés). Il doit dispenser les cours préparés par l'équipe pédagogique TIC, participer à la mise à jour ou à la création de supports de TD, préparer et faire passer des épreuves d'évaluation et en assurer la correction. Il assure aussi le contrôle de l'assiduité et le suivi des étudiants.

Contenu des enseignements

Les enseignements de TIC dispensés en 1^{ère} et 2^{ème} années ont pour objectif la préparation à la certification PIX.

Les séances s'articulent autour des points suivants : traitement de texte, présentation assistée par ordinateur (PréAO), tableur, multimédia, et langage HTML.

Organisation des enseignements

Les cours se déroulent sur le Campus de Porte des Alpes situé sur les communes de Bron et Saint-Priest et le Campus de Berges du Rhône à Lyon. Chaque créneau de TD comprend deux groupes, vague 1 et vague 2, qui s'alternent en présentiel chaque semaine. Chaque groupe (maximum 24 étudiants) représente 10H30 réparties sur 6 semaines à hauteur d'1h45 par semaine à horaire fixe. Un TD représente ainsi 21H d'enseignement (21 HETD) sur 12 semaines.

Compétences attendues

Compétences techniques requises :

Maîtrise des logiciels de bureautique courants (par exemple, Microsoft Office : Word, Excel et Powerpoint), maîtrise du fonctionnement d'internet, connaissances générales en informatique, connaissances en Gimp/Inkscape, et langage html.

Compétences techniques souhaitées :

Connaissance du fonctionnement d'une plateforme pédagogique en ligne (Moodle idéalement).
Connaissance des outils de conférence en ligne (BBB idéalement).

Qualités personnelles et relationnelles :

Être curieux, passionné par les TIC et assurer une veille technologique.

Savoir faire preuve de pédagogie, être capable de s'auto-former, être à l'aise devant un public, être capable de gérer des niveaux hétérogènes au sein d'un groupe.

Pour postuler

Envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse : tic@univ-lyon2.fr
Date limite de candidature : 30 juin 2021.

• CONDITIONS OBLIGATOIRES DE RECRUTEMENT :

L'exercice des missions se fait en présentiel et/ou à distance en fonction des mesures prises par l'université au regard de la crise sanitaire. Les enseignants vacataires sont soumis aux obligations qu'implique l'activité d'enseignement (notamment contrôle des connaissances et examens relevant de leur enseignement). Ils sont choisis en fonction de leurs compétences dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel et doivent exercer une activité professionnelle principale consistant soit :

- En la direction d'une entreprise.
- En une activité salariée d'au moins 900 heures par an ou 215 heures pour une activité de formation et/ou enseignement.
- En une activité non salariée (assujettissement à la Contribution Économique Territoriale CET ou moyen d'existence régulier tiré de la profession depuis au moins 3 ans).
- Intermittent du spectacle (sur étude du statut et régime).

Pour l'ensemble des cas précédents, les enseignants vacataires assurent des TD dans la limite de **185 HETD** par année tout contrat de vacation avec l'université Lyon 2 confondu.

Les enseignants vacataires peuvent également être :

- Des étudiants inscrits en 3ème cycle universitaire. A partir de la 2ème année de doctorat, ils peuvent assurer des enseignements en TD dans la limite de **96 HETD** par an. Les étudiants en 1ère année de doctorat peuvent donner des enseignements de licence et master 1 dans la limite de **52.5 HETD**.
- Des retraités de moins de 67 ans, extérieurs à l'établissement (sous réserve de l'application du relevé progressif de la limite d'âge de 65 à 67 ans). Dans ce cas la limite est de **96 HETD** par an.
- Des étudiants en master 2 (sur étude du statut et régime) avec une limite de **42 HETD** par an et dans des enseignements de licence uniquement.

• NIVEAU D'ÉTUDES ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :

Chaque enseignant fait l'objet d'une habilitation par une commission spécifique. Les candidats doivent avoir un niveau d'études correspondant à un Bac+3 minimum. Ils doivent également faire preuve de compétences informatiques reconnues par un diplôme ou une expérience professionnelle solide.

• REMUNERATION :

La rémunération fait l'objet d'un cadre réglementaire (non négociable). Elle intervient une fois le service fait et s'élève à **41.41 € brut** de l'heure.